

Régime de pension du Canada et du Québec - Montants et Tarifications		
	RPC	RRQ
Maximum des gains ouvrant droit à pension	68 500,00 \$	68 500,00 \$
Ajout de l'année Max. Gains ouvrant droit à pension	73 200,00 \$	73 200,00 \$
Exemption de base	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Taux de cotisation patronale-salariale	5,95 % / 5,95 %	6,40% / 6,40%
Taux de cotisation travailleurs indépendants	11,9 %	12,8%
Cotisation maximale (C.M.)		
pour employés et employeurs	3 867,50 \$	4 160,00 \$
pour travailleurs indépendants	7 735,00 \$	8 320,00 \$
Prestation mensuelle maximale		
Prestations mensuelle à 65 ans	1 364,60 \$	1 364,60
Prestations d'invalidité - cotisant	1 606,78 \$	1 606,75
Prestations d'invalidité - enfant d'un cotisant	294,12 \$	89,39 \$ (jusqu'à l'âge de 18)
Prestations au décès		
	2024	2024
Conjoint survivant de moins de 45 ans, sans enfant à charge, non invalide	739,31 \$	668,91 \$
Conjoint survivant de moins de 45 ans, avec enfant(s) à charge, non invalide	739,31 \$	1 061,12 \$
Conjoint survivant de moins de 45 ans, invalide, avec ou sans enfant à charge	739,31 \$	1 102,80 \$
Conjoint survivant âgé entre 45 et 64 ans	739,31 \$	1 102,80 \$
Conjoint survivant âgé de 65 ans et plus	818,76 \$	822,14 \$
Enfants du cotisant décédé	294,12 \$	294,12 \$ (jusqu'à l'âge de 18)
Montant forfaitaire au décès	2 500,00 \$	2 500,00 \$

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	
Maximum annuel de rémunération assurable	94,000 \$
Taux de cotisation des employés (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	0,494 \$
Taux de cotisation des employeurs (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	0,692 \$
Taux de cotisation des travailleurs indépendants (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	0,878 \$

Taux de la Sécurité de la vieillesse (Janvier – Mars 2024)	
Prestation mensuelle maximale	
Prestation de retraite de 65 à 74 ans	713,34 \$
Âge des prestations de retraite 75 ans et plus	784,67 \$
Supplément de revenu garanti (SRG)	
- Personne seule	1 065,47 \$
- Conjoint / conjoint de fait d'un non-pensionné	1 065,47 \$
- Conjoint / conjoint de fait d'un pensionné	641,35 \$
- Conjoint / conjoint de fait d'un bénéficiaire de l'allocation	641,35 \$
Allocation	1 354,69 \$
Allocation au survivant	1 614,89 \$

Taux de cotisation à l'assurance-emploi 2024		
	Ontario	Quebec
Taux de cotisation salariale (par 100 \$ de la rémunération assurable)	1,66 \$	1,32 \$
Cotisation salariale annuelle maximale	1 049,12 \$	834,24 \$
Taux de cotisation patronale (par 100 \$ de la rémunération assurable)	2,32 \$	1 848 \$
Cotisation patronale annuelle maximale	1 468,77 \$	1 167,94 \$
Rémunération assurable maximale	63 200,00 \$	63 200,00 \$
Prestation hebdomadaire maximale	668,00 \$*	668,00 \$*

Programmes de retraite et les limites maximales du CELI	
RPA à prestations déterminées - accumulation des prestations	3 610,00 \$
RPA à cotisations déterminées - cotisations	32 490,00 \$
Régime de participation différée aux bénéfices - cotisations	16 245,00 \$
REER - cotisations	31 560,00 \$
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	7 000,00 \$

\*55% de la rémunération assurable, ce qui représente le niveau général des prestations.